



LES ANGES DE MER EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE ET CENTRALE : TROIS ANS APRÈS

Brown, H; Bartoli, À; Beton, D; Ciprian, M; Enajjar, S; Giovos, I; Gordon, C; Papageorgiou, M; Snape, R; Ulman, A; Hood, A. 2026.
Angel Sharks in the Eastern and Central Mediterranean: Three years on. The Shark Trust. United Kingdom. 16 pp.

CONTEXTE DU PROJET

La Méditerranée, une région extrêmement complexe et soumise à plusieurs juridictions, est une zone à haut risque d'extinction pour les élasmobranches. On y trouve trois espèces de requins-anges : l'ange de mer commun (*Squatina squatina*), l'ange de mer épineux (*Squatina aculeata*) et l'ange de mer ocellé (*Squatina oculata*). Selon la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, ces trois espèces sont classées « en danger critique d'extinction » en Méditerranée.



ANGE DE MER COMMUN
Squatina squatina

CR

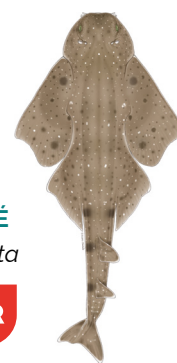
ANGE DE MER ÉPINEUX
Squatina aculeata

CR



ANGE DE MER OCELLÉ
Squatina oculata

CR



OBLIGATIONS RÉGIONALES

Les trois espèces de squatinidés en méditerranéens sont inscrites dans la recommandation contraignante de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) (GFCM/42/2018/2), qui modifie la recommandation GFCM/36/2012/3 et a été adoptée par les 24 membres de la CGPM. Cette recommandation interdit la détention et la vente de 30 espèces d'élasmobranches figurant à l'annexe II de la convention de Barcelone.

En 2019, le Shark Trust a réuni des experts régionaux lors d'un atelier organisé à Tunis, en Tunisie, pour présenter le MedRAP. Par la suite, une série de SubRAP a été élaborée, permettant de mener des actions ciblées et axées sur des objectifs précis dans les pays prioritaires.



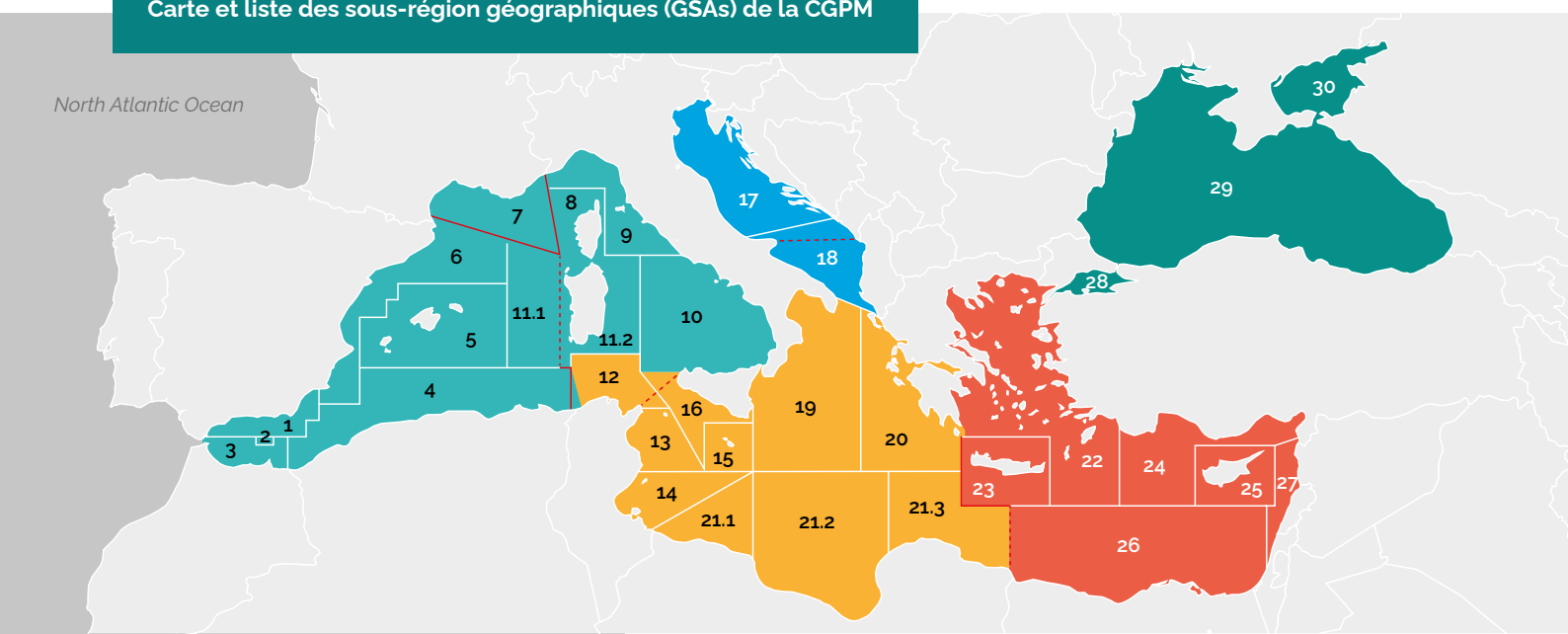
Atelier MedRAP.

LE PROJET

Les anges de mer de la Méditerranée : Plan d'action régional, phase 2 : mise en œuvre

Le Shark Trust, l'ASCOB Syrtis, l'Enalia Physis, l'ONG environnementale iSea, la société Mersea Marine Consulting et la Société pour la protection des tortues (SPOT) se sont donné pour mission de faciliter la mise en place d'actions coordonnées supplémentaires dans les régions prioritaires pour les anges de mer en Méditerranée orientale et centrale. Les pays ciblés sont la Tunisie (GSA 12, 13 et 14), la République de Chypre (GSA 25), Chypre du Nord (GSA 25) et la Turquie (GSA 22, 24 et 28).

Carte et liste des sous-région géographique (GSAs) de la CGPM



— Divisions statistiques de la FAO

Figure 2. Carte des GSA avec les régions prioritaires

Sous-régions de la CGPM

- Zone Atlantique contiguë
- Méditerranée centrale
- Méditerranée orientale
- Méditerranée occidentale
- Mer Adriatique
- Mer Noire

01. Mer d'Alboran Nord

02. Iles Alboran

03. Mer d'Aloran Sud

04. Algérie

05. Iles Baléares

06. Espagne Nord

07. Golfe de Lion

08. Corse

09. Mers Ligure et de Tirrenia Nord

10. Mer de Tirrenia Centre et Sud

11.1. Sardaigne occidentale

11.2. Est de la Sardaigne

12. Tunisie Nord

13. Golfe de Hamamet

14. Golfe de Gabès

15. Malte

16. Sicile Sud

17. Mer Adriatique Nord

18. Mer Adriatique Sud

19. Mer Ionienne Ouest

20. Mer Ionienne Est

21.1. Mer Ionienne Sud-ouest

21.2. Mer Ionienne Sud-central

21.3. Mer Ionienne Sud-Est

22. Mer Egée

23. Crète

24. Levant Nord

25. Chypre

26. Levant Sud

27. Levant Est

28. Mer de Marmara

29. Mer Noire

30. Mer Azev

TUNISIE



Avec ses 2 290 kilomètres de côtes, la Tunisie compte dix ports de pêche pouvant accueillir des navires industriels, 23 ports côtiers et huit points de débarquement pour les bateaux de pêche artisanale.

APERÇU SUR LA RÉGION

Le littoral tunisien abrite également de nombreux sites de débarquement informels, ce qui rend le suivi et l'application de la réglementation difficile. Les élasmobranches sont principalement débarqués par de petites embarcations utilisant des filets maillants, des trémails et des palangres, ainsi que par la pêche au chalut de fond¹. Les requins-anges sont capturés accidentellement par tous les segments de la flotte¹.

Les informations relatives aux activités de pêche, aux données de capture ou aux prises accessoires, qui devraient être consignées par l'armateur dans le journal de bord, sont généralement négligées pour les anges de mer ou classées dans la catégorie « divers ». De plus, le nom arabe de ces espèces, « Sfen » est également utilisé pour d'autres poissons cartilagineux, telles que les poissons-guitares et les raies, ce qui rend les statistiques de pêche enregistrées dans les ports encore moins fiables. Le suivi des prises accessoires des anges de mer est également compliqué par le chevauchement des aires de répartition des trois espèces et par leurs ressemblances morphologiques.

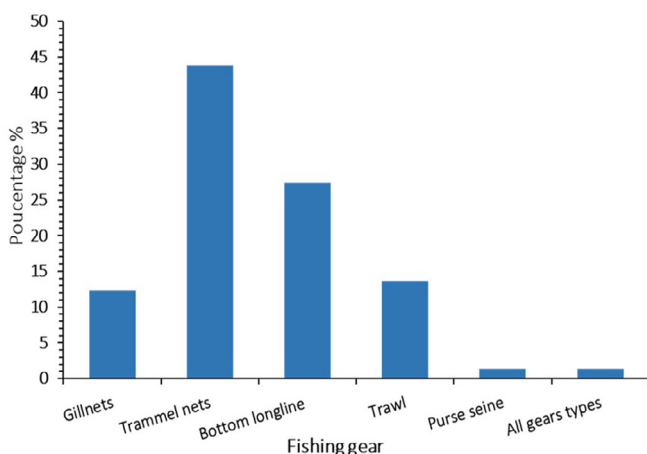
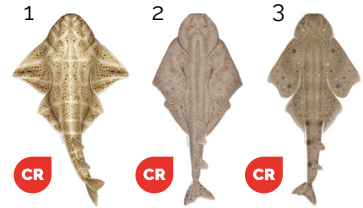


Figure 6. Engins de pêche identifiés comme responsables de captures de requins-anges, d'après le rapport LEK.

FICHE D'INFORMATION PAYS :

Espèces présentes

1. *Squatina squatina*
2. *Squatina aculeata*
3. *Squatina oculata*



Flottille

- Environ 92 % de la flotte de pêche est composée de navires de petite taille.
- Divers engins de pêche fixes et remorqués sont utilisés, notamment des trémails, des filets maillants, des palangres, des chaluts de fond et des sennes coulissantes^{1,2}. Les anges de mer sont capturés accidentellement par tous les segments de la flotte.

Protection

- La protection d'espèces est assurée au niveau national par la promulgation de la loi n° 94-13 de juillet 1994 et l'arrêté du ministre de l'Agriculture du 28 septembre 1995 réglementant la pratique des activités de pêche.
- La seule règle existante concernant les élasmobranches est l'interdiction de débarquer des raies (*Raja spp.*) de moins de 40 cm de longueur, mesurée de l'extrémité du museau à l'extrémité de la queue.
- GFCM 42/2018/2 doit encore être transposée dans la législation nationale (voir le dernier point ci-dessous).

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS :

- Des supports d'identification et de signalisation ont été élaborés et diffusés pour les trois espèces d'ange de mer.
- Une animation sur la remise à l'eau en toute sécurité des anges de mer est réalisée en français et en arabe
- Elaboration d'un guide des bonnes pratiques pour la manipulation des anges de mer et d'autres espèces d'élasmobranches.
- Élaboration et publication du plan d'action sous-régional pour la Méditerranée centrale (GSA 12/13/14) en anglais, en français et en arabe³
- Publication du rapport sur les données LEK
- 203 questionnaires effectués avec les pêcheurs locaux
- 4 ateliers organisés à l'intention des pêcheurs et d'autres parties prenantes locales, avec un total de 250 participants.
- 70 pêcheurs sont impliqués dans le projet.
- 90 sorties d'observation à bord organisées.
- Ratification de la législation nationale : des progrès significatifs ont été réalisés sur cette question à la suite de plusieurs discussions avec la direction générale de la pêche et de l'aquaculture. Un décret spécifique concernant toutes les espèces de requins et de raies sera publié dès que la procédure administrative sera finalisée.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS POUR LES OBJECTIFS DU SubRAP

- | | | |
|-------|--|---|
| 1.1 | L'enregistrement et la surveillance sont améliorés sur l'ensemble du littoral pour les trois espèces des anges de mer. | ● |
| 1.2 | Les prises accidentelles des anges de mer par l'ensemble des pêcheries sont réduites au minimum. | ● |
| 1.3 | La rétention est réduite et la survie après remise à l'eau est améliorée grâce à la diffusion d'information, la sensibilisation et l'éducation des pêcheurs. | ● |
| 1.4 | L'ampleur des interactions entre les activités de pêche récréative et les anges de mer est déterminée et minimisée. | ● |
| <hr/> | | |
| 2.1 | La répartition des anges de mer est mieux connue. | ● |
| 2.2 | L'impact des activités non liées à la pêche sur les anges de mer dans la zone est mieux compris. | ● |
| 2.3 | L'habitat des anges de mer est identifié, en particulier les zones critiques pour les anges de mer (CASAs). | ● |
| 2.4 | L'habitat des anges de mer est pris en compte dans l'aménagement de l'espace marin et le développement côtier. | ● |
| <hr/> | | |
| 3.1 | Les anges de mer sont protégés par des mesures de gestion régionales et nationales. | ● |
| 3.2 | Les mesures de gestion sont mises en œuvre et appliquées. | ● |
| 3.3 | Les CASAs sont protégées par une gestion spatiale et/ou temporelle appropriée des activités non halieutiques ainsi que des activités de pêche. | ● |

PROCHAINES ÉTAPES :

- ▶ Transposer la résolution GFCM/42/2018/2 dans la législation nationale, la mettre en œuvre et en assurer l'application
- ▶ Mettre en œuvre et faire respecter la législation transposée.
- ▶ Respecter et mettre en œuvre les obligations découlant des listes des annexes I et II de la CMS ainsi que de l'annexe 1 du Mémoire d'accord de la CMS sur les requins
- ▶ Encourager la transcription des prises accessoires
- ▶ Améliorer la déclaration des débarquements par espèce.
- ▶ Exploitation des données issues de la pêche et d'autres sources de signalisation afin d'améliorer la connaissance spatiale de la répartition des anges de mer
- ▶ Maintenir et renforcer le dialogue avec le secteur



© Samira Enajjar

RESSOURCES

UN SEUL CODE QR POUR TOUTES LES RESSOURCES !



© Marios Papageorgiou



© Damla Beton

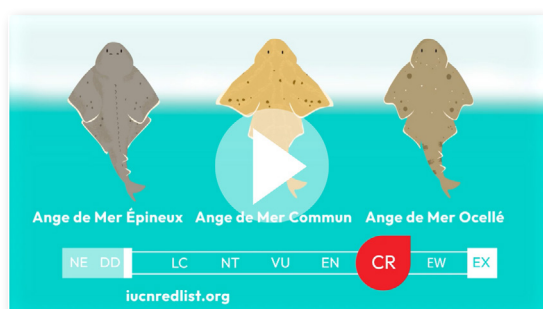


AUTOCOLLANTS DE SIGNALLEMENT

Autocollants de signallement avec code QR, disponibles en cinq langues et distribués dans les ports et lors d'ateliers destinés aux pêcheurs.

SUPPORTS D'IDENTIFICATION

Supports d'identification des espèces, disponibles en quatre langues et distribués dans les ports et lors d'ateliers destinés aux pêcheurs.

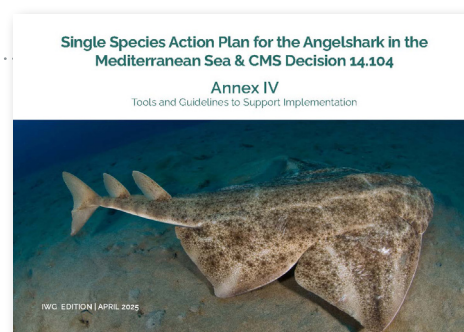


ANIMATION SUR LA MANIPULATION SÉCURISÉE EN HUIT LANGUES

Anges de mer de la Méditerranée : guide de remise à l'eau en toute sécurité est disponible sur YouTube **en huit langues différentes**.

ANNEXE IV DU PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE DE LA CMS POUR SQUATINA SQUATINA EN MÉDITERRANÉE

Annexe IV rassemble les outils et les lignes directrices destinés à soutenir la mise en œuvre du plan d'action spécifique.



PUBLICATIONS/RAPPORTS

Giovos, I., Ciprian, M., Bartoli, A., Beton, D., Broderick, A.C., Brown, H., Bousquet, C., Charilaou, C., Giatroudaki, I., Gordon, C., Hood, A.R., Kleitou, P., Meyers, E.K.M., Michail, C., Naasan Aga Spyridopoulou, R., Papageorgiou, M., Poursanidis, D., Snape, R.T.E. (2025). Spatial Distribution of Angel Sharks in Cyprus. iSea, Thessaloniki. Pp.36

McCann, A., Ciprian, M., Hood, A.R., Papageorgiou, M., Giovos, I. (2024) Legislative Framework for the Protection of Angel Sharks in the Republic of Cyprus. iSea, Greece, 33pp.

Beton, D., Oy, S., Snape, R. (2026) Technical Report on Angel Sharks Caught in Fisheries in Northern Cyprus. Society for the Protection of Turtles (SPOT). Beton, D., Oy, S., Snape, R. (2026) Policy brief for Northern Cyprus. Society for the Protection of Turtles (SPOT).

Ulman, A., Serin, B., Yildiz, T., Brown, H., Bartoli, A. (2025) Identifying Potential Critical Angel Shark Areas and perceived population shifts in the Sea of Marmara Using Local Ecological Knowledge & Shifting Baselines. (Submitted for review to Mediterranean Marine Science)

Ulman, A., Brown, H., Bartoli, A. (2026) Critical analysis on each of the CASA areas (Türkiye) At the Interface of Humans and Angel Sharks: An analysis of the nature of encounters between angel sharks and various marine user groups in Türkiye, excluding commercial fishers. Mersea Consulting.

Ulman, A., Yildiz, T., Brown, H., Bartoli, A. Properties of the Potential Critical Angel Shark Areas (CASAs) Found in Türkiye

Enajjar, S., Saidi, B., Mohamed Nejmeddine, B., Brown, H., Bartoli, A., Hood, A. (2025) Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP), GSAs 12/13/14 (Central Mediterranean Sea)

Enajjar, S. (2026) Assessment of Angel Sharks' Status along the Tunisian Coast, based on Local Ecological Knowledge (LEK)

ARCHIVES

Mediterranean Angel Sharks: Regional Action Plan and SubRegional Action Plans

Gordon, C.A., Hood, A.R., Al Mabruk, S. A. A., Barker, J., Bartoli, A., Ben Abdelhamid, S., Bradai, M.N., Dulvy, N.K., Fortibuoni, T., Giovos, I., Jimenez Alvarado, D., Meyers, E.K.M., Morey, G., Niedermüller, S., Pauly, A., Serena, F. and Vacchi, M. (2019). Mediterranean Angel Sharks: Regional Action Plan. The Shark Trust, United Kingdom. 36 pp.

Gordon, C., Hood, A., Giovos, I., Naasan Aga-Spyridopoulou, R., Öztürk, A., Cahide, Cigdem & Yigin., Fakioğlu, E., Ibrahim, D., Oruc, A., Niedermüller, S. (2020). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP) GSAs 22/23 (Aegean Sea and Crete).

Bengil, E., Godley, B., Gillham, R., Hood, A., Snape, R. (2021). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP) GSA 25 (Cyprus – Northern Cyprus).

Giovos, I., Gillham, R., Hadjioannou, L., Hood, A., Kleitou, P., Naasan Aga – Spyridopoulou, R., Papageorgiou, M., (2021). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP) GSA 25 (Cyprus – Republic of Cyprus).

Al Mabruk, S., Barker, J., Gillham, R., Giovos, I., Hood, A., Jiménez-Alvarado, D., Meyers, E. (2021). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP) GSA 21 (Southern Ionian Sea).

Fakioğlu, E., Gillham, R., Hood, A., Kabasakal, H., Oruc, A., Ozturk, A., Ulman, A. (2021). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP) GSA 24 (Northern Levant Sea).

Enajjar, S., Bechir, S., Nejmeddine, B.M., Brown, H., Bartoli, A., Hood, A. (2025). Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan

(SubRAP) GSAs 12/13/14 (Central Mediterranean Sea).

NOTES DE BAS DE PAGE

Tunisia

¹Samira Enajjar, Bechir Saidi and Mohamed Nejmeddine Bradai, 2022, Chapter: Elasmobranchs in Tunisia: Status, Ecology, and Biology. <https://www.intechopen.com/chapters/84781>

²Enajjar S., Bradai M.N. and Saidi B. 2024. Mediterranean and Black Seas: Tunisia section. In: Jabado, R.W., A.Z.A. Morata, R., Bennett, B., Finucci, J., Ellis, S., Fowler, M., Grant, A.P.B., Martins and S., Sinclair (Eds.). The Global Status of Sharks, Rays, and Chimaeras. IUCN/SSC Shark Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

³Enajjar, S., Saidi, B., Mohamed Nejmeddine, B., Brown, H., Bartoli, A., Hood, A. (2025) Mediterranean Angel Sharks: SubRegional Action Plan (SubRAP), GSAs 12/13/14 (Central Mediterranean Sea)

⁴Enajjar, S. 2026 (*Sous presse*) Assessment of Angel Sharks status along Tunisian coast based on local ecological knowledge (LEK)



Squatina squatina © Alex Bartoli

THE SHARK TRUST

4 Creykes Court,
The Millfields,
Plymouth,
PL1 3JB,
UK

www.sharktrust.org
enquiries@sharktrust.org

Charity No. 1064185 / Company No. 3396164

Illustrations by Marc Dando: *Squatina squatina*, *Squatina aculeata*, *Squatina oculata*.

